



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 28 janvier 2021

Ouverture de la réunion. Le 28 janvier 2021 à 14 h 00, en visioconférence.

Présents. Alexandre BERRED, Coleen BOUST, Pierre CALKA, Ionut DANAILA, Éric DARGENT, Brigitte DIARRA, Gaël DIAS, Agnès DESOLNEUX, Arnaud DUCROT, Nicolas FORCADEL, Olivier GEHAN (représentant Mathieu POULIQUEN), Tanguy GERNOT, Laurent HEUTTE, Nicolas LANGLOIS, Marie LEGAY-MELEUX, Gilbert LEVITT, Olivier LEY, Anne LOUIS, Éric RICARD, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE (procuration à Ayoub OTMANI), Timothée SCHMODERER, Yiyi XU, Cecilia ZANNI-MERK, Bruno ZANUTTINI.

Points à l'ordre du jour

- Approbation des comptes rendus des conseils du 26 juin 2020 et du 1^{er} octobre 2021
- Candidatures à une allocation RIN
- Point sur les contrats doctoraux en IA
- Retour sur la visite du HCÉRES
- Informations diverses et questions

Approbation des comptes rendus des conseils du 26 juin 2020 et du 1^{er} octobre 2021

Les comptes rendus sont approuvés.

Candidatures à une allocation RIN

Pour rappel, les candidatures à une allocation RIN 100 ou 50 % (appel de la région Normandie) sont étudiées par les pôles stratégiques de formation et de recherche de la ComUE pour ce qui est des aspects scientifiques. Les pôles ont fait le choix de ne pas considérer les éventuels candidats, seulement la qualité des sujets telle qu'expertisée par deux relecteurs extérieurs à la Normandie ; ce choix d'ignorer les candidats provient du fait que tous les dossiers n'en ont pas, et que par ailleurs les allocations sont attribuées aux sujets, et rien ne garantit que les candidats déclarés en janvier ne se désisteront pas. La qualité des candidats est de fait évaluée par l'ED après attribution des allocations ; les directeurs de thèse proposent des candidats, et si l'ED, sur la base d'une audition et des dossiers, ne valide pas ces candidatures, les directeurs de thèse peuvent alors chercher d'autres candidats (pour un démarrage du contrat doctoral au plus tard le 1^{er} décembre, faute de quoi l'allocation est définitivement perdue).



À ce stade, l'avis de l'ED est attendu sur la qualité de l'encadrement.

Il y a 28 candidatures à l'appel RIN 100, dont 4 auprès du pôle CTM, 2 auprès du pôle EP2M, les autres relevant du pôle SN. Parmi ces dernières, 1 candidature relève en réalité de l'ED parisienne SMI (candidature du LINEACT), mais l'avis de l'ED est tout de même sollicité puisqu'il s'agit d'une candidature régionale, et que les doctorants du LINEACT continueront à bénéficier de certaines structures normandes (en particulier pour les formations). Il y a par ailleurs 9 candidatures à l'appel RIN 50, dont 2 auprès du pôle CTM et 7 auprès du pôle SN.

Le bureau a étudié les candidatures, en vérifiant tout d'abord la disponibilité des encadrants (au plus 5 doctorants à la fois pour un même directeur, et au plus 300 % d'encadrement, seules les cotutelles, codirections et thèses CIFRE étant comptées à 50 %, en accord avec le règlement intérieur de l'ED), et en vérifiant l'historique d'encadrement (abondons, durées des thèses...).

Seul un dossier pose problème : il s'agit d'un directeur qui a refusé, fin 2020, de signer le rapport annuel de son doctorant, au prétexte que ce doctorant avait déjà soutenu son doctorat et que le rapport demandait un avis pour l'inscription en année N+1. Le bureau reconnaît que le formulaire est mal rédigé, mais ces rapports sont importants, en particulier pour la région, qui a financé la thèse en question. Le directeur a maintenu son refus de principe, malgré la proposition du bureau qu'il renseigne simplement « vu » sans exprimer d'autre avis. Ce refus met l'école doctorale et le collège des écoles doctorales dans l'embarras vis-à-vis de la région, qui demande peu de formalités (rapport annuel et missions annuelles de diffusion de la culture scientifique). C'est pourquoi le bureau propose d'émettre un avis défavorable à la demande de ce directeur.

Une discussion a lieu. Le conseil approuve à l'unanimité la proposition du bureau d'émettre un avis défavorable (C) ; il est toutefois convenu qu'il ne s'agit pas de placer le directeur sur une « liste noire » ; la portée de cette décision se limite à la demande en question.

Le conseil approuve également à l'unanimité la proposition du bureau de donner un avis favorable (A) à toutes les autres demandes RIN 100 et RIN 50.

N.B. : Les formulaires de rapports annuels ont depuis été légèrement modifiés. Un rapport annuel est toujours demandé à tous les doctorants de MIIS à chaque mois de juin. Si au moins de juin le dossier de soutenance est déjà complet (jury, date de soutenance), alors un formulaire différent (rapport de fin de thèse) est demandé à la place. Si la soutenance a lieu à un autre moment et qu'il s'agit d'un financement de la région, ce rapport de fin de thèse est demandé en sus des rapports annuels, au plus tard un mois avant la soutenance.

Point sur les contrats doctoraux en IA

Bruno Zanuttini (BZ) fait le point sur le calendrier pour les 5 allocations qui seront affectées en 2021 (rappel : 5 autres seront affectées en 2022) dans le cadre du projet « contrats doctoraux en IA » (HAISCoDe). Il rappelle que la candidature se fera via un formulaire similaire à celui des RIN 100, et qu'un dossier déjà soumis à l'appel RIN 100 pourra être resoumis tel quel. Dans ce dernier cas, les expertises réalisées par les pôles pour l'appel RIN seront réutilisées pour HAISCoDe, mais pour les autres dossiers (nouveaux, ou soumis à l'appel RIN 100 mais retravaillés pour l'appel HAISCoDe), deux expertises, par des relecteurs externes à la Normandie, seront réalisées sous l'égide du comité scientifique du pôle SN.



Tout dossier devra consister en une direction ou une codirection dans l'ED MIIS, et une inscription du doctorant dans MIIS également. Les candidats et les directeurs s'engageront, comme pour les allocations RIN, à fournir un rapport annuel et un rapport de fin de thèse, à mener au moins une action de diffusion de la culture scientifique par an, et à participer à un groupe de travail semestriel, plus à deux ateliers en fin de projet, dont un à destination du grand public.

Concernant les expertises extérieures, se pose la question de la rémunération des relecteurs (1 h eq. TD par relecteur par dossier, soit 41,41 €). Le coût estimé est d'au plus 2000 €. Le conseil approuve à l'unanimité la rémunération de ces expertises sur le budget de l'ED MIIS.

Le bureau conclut par une liste indicative des projets soumis à l'appel RIN 100 dont la thématique entre dans le domaine de l'appel HAISCoDe (12 projets sur 28 sont concernés).

Retour sur la visite du HCÉRES

Le bureau fournit ses impressions sur la récente visite de l'ED par le HCÉRES (19 janvier 2021, en visioconférence). Il remercie tout d'abord les très nombreux collègues, dont les directeurs de laboratoires, qui ont assisté à la présentation publique de l'ED, et plus particulièrement les doctorants, qui ont massivement répondu présent pour la discussion entre le comité de visite et un « panel » de doctorants.

De l'avis du bureau, les commentaires et questions du comité à l'issue de la présentation publiques insistaient beaucoup sur les points négatifs, de façon légèrement dogmatique et très directe, ce qui est regrettable car il s'agit là aussi de l'image de l'école doctorale auprès des usagers et des établissements.

En revanche, la discussion à huis clos entre le comité de visite et les directeurs a été très constructive ; le comité a donné de nombreuses idées, notamment très concrètes, pour améliorer les points négatifs de l'ED. Les principaux points abordés ont été :

- un retour très positif des doctorants sur les maisons du doctorat et sur le dispositif du CSI ; le bureau remercie à ce sujet les gestionnaires, qui sont les premières interlocutrices des doctorants et dont le travail est ici clairement reconnu ;
- une insistance du comité sur le volume de formations trop faible demandé aux doctorants (60 h, contre 100 h en général dans les écoles doctorales françaises), et surtout sur une offre beaucoup trop faible de formations disciplinaires ; le comité propose par exemple de travailler mieux sur le suivi de cours des masters normands par les doctorants, de proposer des interventions sur les carrières à l'issue du doctorat, notamment via des témoignages de docteurs, de proposer des cours sur la méthodologie de la recherche (écriture d'articles scientifiques...) ; de travailler sur les cours mutualisés entre les différents sites (en rassemblant les cours sur une journée pour « rentabiliser » les déplacements, en organisant le transport et les repas, en utilisant les salles de visioconférence...)
- une remarque sur les règles trop imprécises concernant les volumes de formation demandés pour les doctorants en cotutelle ou en thèse CIFRE ;
- une remarque sur le fait que le caractère obligatoire de la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique doit être mieux pris en compte ;
- un manque d'outils pour développer un « sentiment d'appartenance à l'ED » chez les doctorants ; le comité propose à ce sujet de créer des listes de diffusion permettant aux doctorants de se contacter



- entre eux, de rendre obligatoire la participation aux journées de l'ED, d'enrichir celles-ci de témoignages de docteurs et d'interventions d'industriels ;
- un suivi inefficace du devenir des doctorants après la thèse ; le comité propose d'utiliser notamment les réseaux sociaux (réseau d'*alumni*), le bureau propose quant à lui d'organiser la récolte d'informations (à 6 mois, à 1 an, en sollicitant les directeurs de thèse si les doctorants ne répondent pas) ;
 - une proposition par le comité de créer des commissions scientifiques au sein de l'ED, par grand champ disciplinaire, avec pour objet de donner les avis de nature scientifique (dossiers des candidats, qualité des sujets de thèse, composition des jurys de soutenance...).

Informations diverses et questions

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition du bureau de rembourser, sur le budget de l'ED, les frais d'inscription des quelques doctorants soutenant entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, dans les établissements n'ayant pas mis en place ce remboursement, par souci d'équité entre tous les doctorants de l'ED. Le budget estimé est de moins de 3 000 €.

Le bureau réfléchit à faire signer, à tout nouveau doctorant et tout directeur de thèse, une liste des engagements liés à la thèse (rapports annuels et comités de suivi pour tous, et rapports de fin de thèse, diffusion de la culture scientifique, participation à des groupes de travail, etc. pour les thèses concernées), avec en premier lieu un objectif d'information à tous.

Le bureau rappelle que le conseil de juin/juillet devra en particulier porter sur la future composition du conseil, pour la période 2022–2026, pour que les éventuels changements puissent être actés rapidement et les nouveaux membres invités au conseil de septembre. Se posera en particulier la question de la représentation du LAC (qui n'existera plus en tant que tel) et celle de l'électronique (non représentée dans la composition actuelle).

Le bureau rappelle également les prochaines échéances pour les doctorants et directeurs (composition des comités de suivi, entretiens individuels pour les doctorants inscrits pour la première fois en 2020–2021...) et pour les laboratoires (préparation des auditions pour les candidats à une allocation académique).

Enfin, le bureau rappelle l'existence des « missions d'expertises », possibilités offertes aux doctorants d'effectuer une mission complémentaire à la thèse dans une entreprise, au même titre qu'il existe des missions d'enseignement ou de diffusion de la culture scientifique. Une telle mission est en cours de montage dans l'ED.

Fin de la réunion. 16 h 00.

Fait à Caen le 6 octobre 2021.

ECOLE DOCTORALE MIIS
Mathématiques, Information,
Ingénierie des Systèmes
Le directeur, Bruno ZANUTTINI